



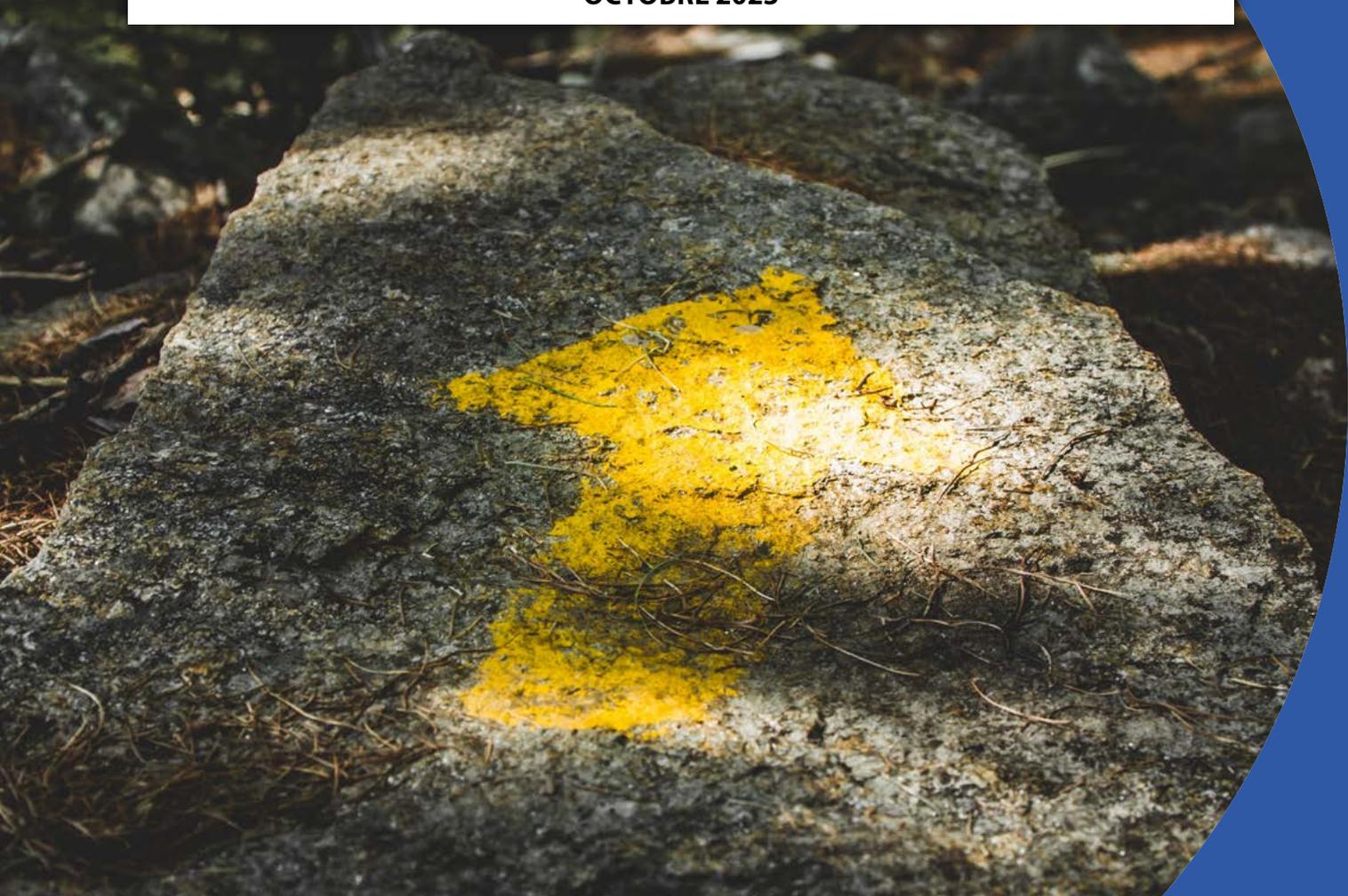
FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVIS SUR LE BUDGET 2023 DE LA RÉGION RÉUNION

—

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

OCTOBRE 2023



Sur le projet de budget supplémentaire / décision modificative (DM) n° 2

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent. Il ne peut **être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent** dont il intègre les résultats. Le budget supplémentaire fait partie des décisions modificatives, il a pour particularité de reprendre les résultats de l'exercice clos.

Les décisions modificatives viennent modifier les prévisions votées lors du budget primitif. Ces modifications peuvent être liées à des impératifs d'ordre juridique, social, économique mais aussi être du fait, d'une nouvelle projection d'exécution des dépenses et/ou de recettes revues à la baisse par rapport au BP. Les prévisions de recettes et de dépenses sont ainsi corrigées par des propositions nouvelles ou par des suppressions de crédits.

La commission « finances et évaluation de l'action publique » du CESER de La Réunion prend acte du budget supplémentaire et de la décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget principal, qui vise à intégrer les résultats à la clôture de l'exercice 2022, et à ajuster les prévisions budgétaires 2023 pour répondre à de nouveaux besoins ou ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes.

La commission prend acte que le projet de budget supplémentaire/ DM n°2 pour l'exercice 2023 est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 116,7 millions d'euros (M€) en mouvements budgétaires, composé de 115,6 M€ en mouvements réels et 1 M€ en mouvements d'ordre.

Budget principal en millions d'euros (M€)	BP 2023	Après DM n°2
Épargne brute (EB) *	147,9	145,2
Épargne nette *	82	78,9
Encours de dette	1326,5	1270,2
Capacité de désendettement (Dette / EB) **	9	8,7
Taux d'épargne brute (EB / RRF)	22,9 %	23,0 %
Taux d'endettement (dette / RRF)	205,4 %	200,8 %

* hors provisions – ** chiffres exprimés en années

La commission relève que la DM n° 2 préserve les capacités financières de la Région :

- Stabilisant le niveau d'épargne brute à 145,2 M €, pour une capacité de désendettement inférieur à 9 annuités.
- Un taux d'épargne brute à 23 %.

Elle note que le besoin de préfinancement initial de 130,3 M€ prévu au budget primitif (BP) 2023, est diminué de 48,2 M€ en 2023, soit un montant de 74,5 M€ de recours à l'emprunt. Cette situation contribue au désendettement de la Région. Elle est due à l'excédent de recettes propre de (+) 89 M€ au budget supplémentaire.

La commission relève sur les besoins complémentaires :

Les dépenses d'investissement sont composées essentiellement :

- D'une augmentation de (+) 94 M€ en AP et de + 16,4 M€ en CP sur le Chapitre 908 – Transport, avec les principaux agrégats suivants : (+) 37,9 M€ en AP pour le renforcement des chaussées et l'ouverture d'une AP sur opération tunnel de Gueule rouge (Cilaos) ; (-) 19 M€ pour des opérations de sécurisation des routes nationales, et (+) 20 M€ pour la sécurisation des cheminements piétons et cycles RN5 commune de Cilaos et diverses sections.
- D'une augmentation de (+) 5,3 M€ sur le Chapitre 907 – environnement, pour répondre aux demandes des particuliers sur les dispositifs d'aide à l'équipement photovoltaïque ainsi qu'à divers projets dans le domaine énergétique.
- D'une baisse de (-) 1,2 M€ sur le Chapitre 905 – aménagement des territoires et de l'habitat, portant essentiellement sur le dispositif d'amélioration sur les logements au regard du stock de dossier à traiter d'ici la fin de l'année.

Les dépenses de fonctionnement sont composées essentiellement :

- D'une baisse de (-) 9,2 M€ en CP sur le chapitre 932 – enseignement, formation professionnelle et apprentissage.
- D'une baisse de (-) 22,5 M€ sur le chapitre 9305 – gestion des fonds européens : constitué essentiellement par une réduction des crédits en AE du FEAMPA et (-) 3,3 M€ en crédit de paiement (CP).
- D'une baisse de (-) 18,3 M€ en AE sur le chapitre 938 – transport : représentant essentiellement un transfert sur le chapitre 945 en CP (21,5 M€) pour la constitution de provisions pour risques sur les charges de fonctionnement.

En recettes d'investissement, la DM n°2, en mouvements réels, propose une baisse de recettes pour un montant total de (-) 69,1 M€. Ces ajustements de recettes concernent :

- Une diminution du recours à l'emprunt à hauteur de (-) 48,2 M€.
- Le report à 2024 de l'instruction du dossier de financement par l'Etat du projet NRL, à hauteur de (-) 19,3 M€.
- La réduction de la participation de la CINOR et de l'Europe au financement des travaux sur les gares routières (-) 1,6 M€.

En recettes de fonctionnement, la DM n°2, en mouvements réels, propose une baisse des recettes à hauteur de (-) 19 M€. Ces ajustements de recettes concernent :

- Les subventions du fonds social européen (FSE) dont les montants sont réduits de 19,9 M€, et de 4,5 M€ sur le volet mobilité.
- Les provisions à hauteur de (+) 5,27 M€.

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook Linkedin Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE